

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du Mercredi 15 Avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi quinze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Loïc LALYS, s'est réuni, à la Mairie de Serches, 7 rue Principale, 02220 Serches, pour sa séance.

Date de la convocation :

7 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
2€	21	0	20

Sous la Présidence de M. Loïc LALYS, président du SITUS

Présents : Mme BERGÉ Séverine, Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme HARDY Claudia, Mme LALUC Sylvie, Mme VOYEUX Eliane, M. BOURGEOIS Guillaume, M. CHATELAIN Jackie, M. CHAUVIN Bruno, M. CHOQUENET Vincent, M. ENGRAND Olivier, M. FAUCON Emilien, M. FERTÉ Sébastien, M LALYS Loïc, M. MADIOT Claude, M. MARCHAL Jean-Bernard, M. MONTARON Philippe, M. PAGANO Jean-Baptiste, M. PHILIPON Vincent, M. WALLE Dominique

Secrétaire de séance : M. FAUCON Emilien

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme AÏT OUMEZIANE Djedjiga, Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène,
Autres : Mme KURLAK Anaïs (Elu Rozières sur Crise), M. Sébastien PONTHEUX (Elu Vuillery)

Les absents sont excusés

Renouvellement du marché transports scolaires avec TCA jusqu'au 4 juillet 2026	Rapport
	N°4

La procédure d'appel d'offres ouvert ayant pour objet l'exécution de services de transports scolaires sur son ressort territorial a été déclarée sans suite par la CAO le 16 décembre 2025.

Le SITUS avait en effet dû constater l'infructuosité de la procédure tenant au caractère inacceptable de l'offre financière remise par le seul opérateur soumissionnaire dont les tarifs étaient augmentés de 15% par rapport aux précédents et dépassaient les crédits budgétaires alloués à ce marché.

Depuis le 5 janvier dernier, le SITUS et TCA se sont accordés pour que ce dernier poursuive l'exécution des services de transports scolaires. Un bon de commande a donc été émis allant jusqu'au 10 avril 2026.

Considérant que les tarifs proposés par le secteur concurrentiel privé dépassent ses crédits budgétaires, le SITUS a initié des échanges avec la Région des Hauts-de-France afin que celle-ci assure, via la RRTHDF, les services scolaires du SITUS.

L'instruction de cette demande par la région, certainement ralentie également par la période électorale récente, a pris du temps et la proposition de prise en charge des services scolaires par la région a été transmise au SITUS le 13 avril 2026.

Il en ressort un chiffrage extrêmement intéressant permettant, à périmètre constant, au SITUS de financer ce marché dans le respect de ses capacités financières et budgétaires.

La prise en charge des services scolaires par la région ne pourrait toutefois intervenir qu'à compter de la rentrée de septembre 2026.

D'ici là, il convient d'assurer les services scolaires à compter de la rentrée des vacances de Pâques et jusqu'au 4 juillet 2026.

Considérant qu'il n'est pas possible de respecter les délais des procédures prévus par le Code de la commande publique pour engager une procédure de passation d'ici fin avril, que TCA est le seul opérateur susceptible de répondre aux besoins du SITUS pour une période aussi courte, et afin d'assurer la continuité du service public, le SITUS doit conclure un marché de gré à gré avec TCA pendant la période strictement nécessaire précitée.

Les conditions de ce marché sont définies dans l'acte d'engagement, la Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) et dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P), de façon identique au marché précédent.

Il est à noter que les fiches horaires font l'objet d'une légère modulation.

Les membres du Comité Syndical sont invités à approuver le marché avec la société TRANSDEV CAP et à autoriser Monsieur le Président à le signer et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Avis favorable des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuvent les conditions techniques et financières du marché à conclure avec la société TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE permettant l'exploitation des services de transports scolaires jusqu'aux vacances de cet été.
- Autorisent le Président du S.I.T.U.S à signer ledit marché avec la société TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE et d'accomplir les formalités subséquentes.

Vote :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Affiché, le 17 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Loïc LALYS



